



# Projet d' établissement 2016-2020

Maison d' enfants à caractère social

Les Planètes

183, Grande Rue

01800 MOLLON

Octobre 2015

# Sommaire

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>Préambule .....</b>   | <b>5</b>  |
| 1.1      | Un projet institutionnel actualisé au service de la qualité et la bienveillance .....  | 5         |
| 1.2      | Un contexte législatif et professionnel en forte évolution.....                        | 5         |
| 1.3      | Les orientations du schéma départemental Enfance-Famille 2015-2020 .....               | 7         |
| 1.4      | Méthodologie de l'élaboration du Projet d'établissement .....                          | 7         |
| <b>2</b> | <b>Présentation de l'Association Centre Saint-Exupéry .....</b>                        | <b>8</b>  |
| 2.1      | Le Centre Saint-Exupéry, mouvement éducatif et culturel .....                          | 8         |
| 2.2      | Les valeurs associatives.....  | 8         |
| <b>3</b> | <b>La Maison d'enfants "les Planètes", ses valeurs, ses grandes orientations .....</b> | <b>9</b>  |
| 3.1      | Situation géographique.....  | 9         |
| 3.2      | La population accueillie .....   | 10        |
| 3.3      | Les valeurs de la Maison d'enfants "les Planètes" .....                                | 10        |
| 3.4      | Un positionnement éthique bienveillant.....  | 12        |
| 3.5      | La compréhension du contexte de placement.....   | 12        |
| 3.6      | Une offre d'accueil modulable.....   | 13        |
| 3.7      | Un accueil permanent, un accompagnement de qualité et un parcours personnalisé ....    | 13        |
| <b>4</b> | <b>La responsabilisation des familles .....</b>  | <b>14</b> |
| 4.1      | La prise en compte de l'exercice du Droit Parental .....                               | 14        |
| 4.2      | L'accompagnement des familles.....   | 14        |
| 4.3      | Le soutien à la parentalité.....   | 14        |
| <b>5</b> | <b>Principes d'accompagnement.....</b>   | <b>15</b> |
| 5.1      | Une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique .....                      | 15        |
| 5.2      | Une action éducative diversifiée .....   | 15        |
| 5.3      | Des relations extérieures renforcées .....   | 16        |
| <b>6</b> | <b>La prévention de la maltraitance et la dynamique de la bienveillance.....</b>       | <b>17</b> |
| 6.1      | Le dispositif institutionnel de prévention de la maltraitance.....                     | 17        |
| 6.2      | La dynamique de bienveillance.....   | 18        |
| 6.3      | L'institution apprenante, la formation des Professionnels .....                        | 18        |
| <b>7</b> | <b>Le projet personnalisé, une méthodologie rigoureuse au service de l'enfant ....</b> | <b>19</b> |
| 7.1      | La prise en compte des besoins et des attentes des jeunes .....                        | 19        |
| 7.2      | La pluridisciplinarité .....   | 19        |
| 7.3      | Admission, Accueil, Évaluation, Accompagnement.....                                    | 19        |
| 7.4      | La procédure d'admission.....  | 20        |

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| 7.5       | Le fonctionnement de la référence éducative .....                                    | 24        |
| 7.6       | Un suivi assuré par l'Encadrement .....  | 24        |
| 7.7       | Un lien régulier avec l'ASE, les Juges et les partenaires, un contenu adapté .....   | 24        |
| <b>8</b>  | <b>Les enjeux et les outils relatifs aux Droits et obligations des usagers .....</b> | <b>25</b> |
| 8.1       | L'information des usagers.....   | 25        |
| 8.2       | Les Droits des Jeunes et des Familles .....  | 25        |
| 8.3       | La consultation et la participation des jeunes.....                                  | 26        |
| 8.4       | Les modalités relatives à l'exercice de l'autorité parentale .....                   | 26        |
| 8.5       | Le Document individuel de prise en charge ou contrat de séjour .....                 | 27        |
| 8.6       | Le dossier de l'utilisateur .....  | 28        |
| <b>9</b>  | <b>Les différents services de la Maison d'enfants "les Planètes" .....</b>           | <b>30</b> |
| 9.1       | Une action coordonnée par le cadre socio-éducatif .....                              | 30        |
| 9.2       | Les unités de la Maison d'enfants "les Planètes" .....                               | 30        |
| 9.3       | La vie quotidienne : Les aspects administratifs et logistiques .....                 | 37        |
| <b>10</b> | <b>Les ressources professionnelles .....</b>   | <b>38</b> |
| 10.1      | Organigramme .....   | 38        |
| 10.2      | Le soutien aux professionnels .....  | 39        |
| <b>11</b> | <b>Les objectifs stratégiques d'évolution, de progression et de développement</b>    | <b>39</b> |
| 11.1      | Des protocoles spécifiques.....  | 39        |
| 11.2      | L'évaluation interne et externe.....   | 39        |
| <b>12</b> | <b>Conclusion.....</b>   | <b>40</b> |
| <b>13</b> | <b>Annexes .....</b>   | <b>41</b> |
| 13.1      | Guide associatif des bonnes pratiques en matière de bientraitance .....              | 41        |
| 13.2      | Protocole associatif de signalement des événements indésirables.....                 | 41        |

## Liste des sigles utilisés

|       |  |
|-------|--|
| ANESM | Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| ASE   | Aide sociale à l'enfance   |
| CVS   | Conseil de la vie sociale  |
| CRIP  | Cellule de recueil des informations préoccupantes  |
| DIPC  | Document individuel de prise en charge   |
| MECS  | Maison d'enfants à Caractère Social  |
| ODAS  | Observatoire décentralisée de l'action sociale   |
| ONED  | Observatoire national de l'enfance en danger   |

# 1 Préambule

## 1.1 Un projet institutionnel actualisé au service de la qualité et la bientraitance

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ce projet d'établissement actualisé 2016-2020 constitue un document de référence pour l'ensemble des professionnels et des cadres de la Maison d'enfants à caractère social "les Planètes" » : il fixe pour eux et avec eux le sens et les grands objectifs de leur mission, l'éthique institutionnelle, les valeurs de référence auxquelles l'accompagnement des jeunes et de leurs familles se réfère.

Ce document est un outil dynamique au service de la qualité et de la bientraitance ; il ne se limite pas à un état des lieux, mais il expose les orientations que l'établissement veut mettre en œuvre dans les 5 prochaines années. Ainsi, ce projet d'établissement a pour objet de :

- \* Porter les valeurs du projet associatif et s'inscrire dans la continuité des actions entreprises depuis la création de la Maison d'enfants "les Planètes"
- \* s'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la réforme de la Protection de l'Enfance du 5 mars 2007 et les grandes orientations du schéma départemental,
- \* rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des jeunes et des familles,
- \* fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans,
- \* promouvoir une action de qualité inscrivant l'établissement dans une dynamique de bientraitance.

## 1.2 Un contexte législatif et professionnel en forte évolution

### 1.2.1 Les évolutions législatives

Depuis 2002, les évolutions sociales et législatives ont amené des changements essentiels pour la Protection de l'enfance et pour la responsabilisation des familles. Si les orientations de la Loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale avaient permis d'améliorer sensiblement la question des droits et des obligations des enfants et de leurs familles, elles n'avaient pas développé la question de la collaboration et de la contractualisation avec les familles autour du projet personnalisé de l'enfant autant que la réforme de la Protection de l'enfance du 5 mars 2007 a pu l'affirmer.

### 1.2.2 La réforme de la Protection de l'enfance du 5 mars 2007

La Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance<sup>1</sup> allie les concepts de protection, prévention et de diversification des accueils. Elle a également amélioré la procédure de

---

<sup>1</sup> « Art. L. 112-3. – La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet

signalement des enfants en danger avec la création au niveau départemental de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Par ailleurs, elle a renforcé le principe d'individualisation des accompagnements en établissant avec la famille un projet pour l'enfant, dont l'élaboration relève des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la famille. Le projet pour l'enfant intègre la continuité des actions menées par les différents services et établissements ainsi que le soutien à l'enfant et à sa famille.

La réforme du 5 mars 2007 prévoit également une importante diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement, donnant ainsi plus de place à une politique de prévention au-delà de sa mission première de Protection.

### **La Maison d'enfants "les Planètes" s'inscrit pleinement dans ce dispositif.**

#### **1.2.3 Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM**

Par ailleurs, l'Agence nationale de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux et de la qualité (ANESM) a publié un ensemble de recommandations de bonnes pratiques professionnelles dont les préconisations parues à ce jour ont largement contribué à l'élaboration de ce document et à la réflexion des professionnels :

- \* La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- \* Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement.
- \* Conduites violentes dans les établissements accueillant des Adolescents : prévention et réponses.
- \* Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.
- \* L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement.
- \* Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- \* L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure.

L'ensemble de ces recommandations a été abordé avec les Professionnels lors des séances de « formation-action » qui ont été réalisées pour l'élaboration de ce projet institutionnel.

**Elles sont également intégrées dans le référentiel associatif des bonnes pratiques professionnelles qui a été diffusé dès 2009 à l'ensemble des établissements du Centre Saint-Exupéry<sup>2</sup>.**

**La Maison d'enfants "les Planètes" a ainsi pour ambition de s'inscrire pleinement dans les orientations associatives et les recommandations de bonnes pratiques préconisées par l'ANESM et dans la mise en œuvre des**

---

effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge.

« Art. L. 112-4. – L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant ».

<sup>2</sup> Voir en annexe le Référentiel des bonnes pratiques professionnelles du Centre Saint-Exupéry

**orientations de la loi du 5 mars 2007, la diversification des modalités d'accueil qu'elle préconise, tout autant que celles définies par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale.**

Pour cela, elle favorise les partenariats avec l'Aide Sociale à l'Enfance du département de l'Ain et des départements limitrophes, ainsi qu'avec les Juges des enfants pour la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs.

### **1.3 Les orientations du schéma départemental Enfance-Famille 2015-2020**

Le schéma départemental Enfance-Famille 2015-2018 met en exergue la nécessité de développement de la prévention et d'articulation avec les dispositifs existants.

Sur le volet de la prévention, la santé publique devient une priorité pour le département.

En ce qui concerne les mesures de protection, le soutien aux familles est mis en avant, ainsi que le renforcement de leur rôle éducatif.

Il met également en avant la nécessité de susciter une réflexion partenariale pour la prise en charge des troubles psychologiques et psychiatriques en protection de l'enfance, ainsi que la scolarité éclatée des jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance

De plus, le schéma départemental 2015-2020 s'attache à améliorer la transversalité des structures PMI, petite enfance- accueil du jeune enfant, Protection de l'enfance, mais aussi la transversalité entre le pôle famille – parentalité avec les autres domaines de la DGAS.

**C'est donc une véritable volonté de maillage de l'action éducative au sein du département qui est prônée par le schéma départemental Enfance-Famille et l'établissement s'inscrit pleinement dans ces orientations de développement des liens avec ses partenaires territoriaux.**

### **1.4 Méthodologie de l'élaboration du Projet d'établissement**

Sous l'impulsion de l'Association « Centre Saint-Exupéry » et de la Direction, l'ensemble des Personnels a été mobilisé pour l'élaboration de ce projet institutionnel. En participant à 5 journées thématiques intégrant la diversité des unités et des métiers de la Maison d'enfants "les Planètes", les Professionnels et les Cadres ont pu bénéficier d'un apport méthodologique sur ces thématiques et élaborer les différents aspects de ce projet, notamment lors d'ateliers qui ont permis des échanges transversaux.

Par ailleurs, chaque unité éducative et l'ensemble des services ont produit un projet d'unité qui, après avoir été validé par la Direction, a été intégré à ce projet institutionnel.

L'animation de ce travail a bénéficié de l'appui d'un Cabinet spécialisé<sup>3</sup> dans l'accompagnement des projets institutionnels des organisations sociales et médico-sociales.

Après présentation aux instances représentatives, la validation finale a été votée par le Directoire de l'Association « Centre Saint-Exupéry » au cours de dernier trimestre de l'année 2015. Une présentation à l'ensemble du Personnel a également eu lieu à la même période.

---

<sup>3</sup> Cabinet SEM pour l'URIOPSS Bourgogne

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 janvier 2002, ce Projet d'établissement sera actualisé au plus tard dans cinq ans, en 2020.

**In fine, l'évolution souhaitée par ce processus d'élaboration du Projet institutionnel et des projets d'unités constitue ainsi un axe essentiel du développement continu de la qualité et de la dynamique de bientraitance portée par l'Association et la Maison d'enfants "les Planètes".**

## 2 Présentation de l'Association Centre Saint-Exupéry

### 2.1 Le Centre Saint-Exupéry, mouvement éducatif et culturel

Le Centre Saint-Exupéry, association Loi 1901, a été créé en 1947. Sa première initiative, en même temps que son origine, fut l'organisation d'une colonie de vacances, à Montfaucon-en-Velay (Haute-Loire).

L'équipe de jeunes fondateurs, conduite par Michel Richelmy, allait ensuite développer son activité, d'abord dans le domaine des centres de vacances, puis dans les secteurs du sport, de la culture, de la formation et enfin des maisons d'enfants à caractère social.

Ainsi, peu à peu a pris corps un Mouvement à caractère régional, largement ouvert à ceux qui adhéraient à son but, la promotion de la Personne, et qui partageaient ses valeurs : la vie de l'esprit, le sens de la responsabilité, le dépassement.

Actuellement l'association oriente son activité dans deux directions principales : les maisons d'enfants à caractère social, l'accueil de jeunes mineurs isolés étrangers, le rayonnement de la vie et de l'œuvre de Saint- Exupéry.

#### 2.1.1 Les établissements gérés par le Centre Saint-Exupéry

Le Centre Saint-Exupéry gère 4 maisons d'enfants à caractère social et une structure accueillant des mineurs isolés étrangers :

- \* L'« Institut éducatif Saint-Benoit » créé en 1899 à Charolles (71)
- \* La « Cité de l'Amitié » à Blanzay (71) créée en 1970
- \* La « Croix du Sud » à Bully (69) créée en 1972
- \* Les « Planètes » à Mollon (01) ouverte en 1999
- \* La structure accueillant des Mineurs Isolés Étrangers « L'escale » à Marnaz (74) ouverte au 1er janvier 2015

### 2.2 Les valeurs associatives

L'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry et sa pensée constituent l'axe majeur des idées prônées par l'association.

Les options fondamentales de l'association sont la vie de l'esprit, le sens de la responsabilité, le dépassement, l'attention aux plus démunis, notamment l'enfant : être à protéger, à éduquer, au centre d'un dispositif attentif à ses besoins fondamentaux.

Au-delà de l'humanisme de cette pensée, le Centre Saint-Exupéry s'inscrit dans la promotion des valeurs portées par les Droits de l'Homme, la Convention des Droits de l'Enfant et la Charte des Droits et Libertés.

Le Centre Saint-Exupéry se situe également dans une volonté de réponse aux besoins émergents en termes de protection de l'enfance et de jeunesse de la Région Rhône-Alpes et de Bourgogne.

L'ouverture récente de la structure d'accueil pour Mineurs isolés étrangers témoigne de cette volonté d'évolution de l'association.

De plus, la pédagogie de l'accompagnement constitue un axe prépondérant pour l'association. Ainsi, l'éducation est au centre des valeurs prônées par celle-ci : « *L'éducation est une action globale ayant pour objectif d'aider une personnalité à se construire et de lui permettre ainsi d'accéder un jour à la maîtrise de ses choix moraux, professionnels ou sociaux* ».

**« Il importe que le séjour de chaque jeune lui permette de mieux se connaître et de découvrir son propre potentiel, d'acquérir des règles, des réflexes de vie en société, de donner un sens à sa vie ».**

*« L'accompagnement, c'est un contrat moral passé entre l'adulte et l'enfant ; dès le départ du parcours, tous deux sont liés. L'un n'abandonnera pas l'autre à la première difficulté ».*

Le positionnement des professionnels fait l'objet de références éthiques précises : « *L'accompagnement, c'est le respect mutuel ; mieux c'est la considération de l'autre ... c'est une attention permanente de l'éducateur envers l'éduqué ... il est essentiel de ne pas enfermer l'autre dans ses difficultés* ».

La bientraitance est au cœur de la dynamique souhaitée par le Centre Saint-Exupéry. A cet effet, un guide des bonnes pratiques<sup>4</sup> en matière de bientraitance a été remis à l'ensemble de ses établissements. Ce guide concerne l'ensemble des bénévoles et des professionnels. Il fait fortement référence à la notion de dignité humaine et cite la pensée du philosophe Paul Ricoeur :

*La notion de dignité humaine fait référence à une qualité inséparablement liée à l'être même de l'homme, ce qui explique qu'elle soit la même pour tous et qu'elle n'admette pas de degrés. C'est notion renvoie à l'idée que « quelque chose est dû à l'être humain du seul fait qu'il est humain ».*

### 3 La Maison d'enfants “les Planètes”, ses valeurs, ses grandes orientations

#### 3.1 Situation géographique

La Maison d'enfants “les Planètes” est située 183, Grande Rue, à Mollon dans le département de l'Ain.

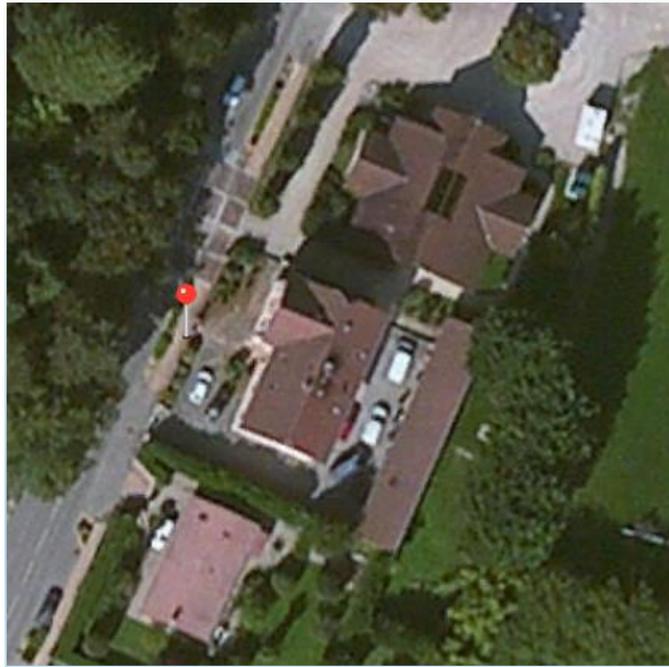
C'est un établissement situé au sein même du village. Il est installé dans les locaux d'une ancienne école qui ont été réhabilités.

Facilement accessible, il dispose d'un vaste parking à proximité.

Un parc municipal fait face à l'institution et offre une vaste aire de jeux.

---

<sup>4</sup> Voir en annexe le guide associatif des bonnes pratiques en matière de bientraitance



### 3.2 La population accueillie

L'établissement bénéficie d'un agrément ASE et reçoit 23 enfants ou jeunes âgés de 6 à 18 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance au titre de l'article 375 du Code Civil, soit sur ordonnance judiciaire, soit dans le cadre d'un accueil administratif.

Les jeunes accueillis aux Planètes sont issus de l'ensemble du département de l'Ain.

Récemment sont venus s'ajouter les mineurs isolés étrangers (mie) de moins de 16 ans réputés à la charge du département.

N'étant pas à même, au regard de son implantation et de sa configuration interne, de prendre en charge des enfants manifestant leurs difficultés par des troubles sévères ou des débordements graves, l'établissement a recentré son accueil sur les enfants - garçons et filles - de 6 à 12 ans, en maintenant une possibilité d'accueil au-delà de 16 ans et en deçà de 6 ans, tout en privilégiant les fratries et en poursuivant la prise en charge jusqu'à 16 ans - voire au-delà - chaque fois que nécessaire, en veillant, au moment des demandes d'admission, que les enfants soient scolarisables en milieu ordinaire ou en institution spécialisée et à même d'intégrer un groupe d'internant en pouvant profiter de l'aide éducative apportée.

À leur arrivée, les jeunes sont souvent en grande difficulté et ont parfois subi des situations de crise ou de maltraitance ; aussi, les Professionnels veillent à leur offrir un lieu sécurisant, serein, bienveillant leur permettant de mettre à distance et d'apaiser les tensions qu'ils viennent de vivre.

La composition des unités de vie est conçue de manière à permettre un équilibre entre les jeunes et à maintenir une bonne qualité de vie au sein des unités.

### 3.3 Les valeurs de la Maison d'enfants "les Planètes"

Dans la continuité des valeurs associatives, la Maison d'enfants "les Planètes" et ses professionnels souhaitent promouvoir une action de qualité, un accueil chaleureux et un accompagnement respectueux de l'histoire, de la culture, du potentiel et des difficultés de chacun.

Il veille également à garantir une non-discrimination dans l'accueil des enfants et des jeunes quelle que soit leur nationalité, leur appartenance religieuse, ethnique ou culturelle, tout en respectant le principe de laïcité et les contraintes de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

Par son éthique<sup>5</sup> et l'engagement de ses Professionnels, elle propose un accueil de qualité, respectueux de l'évolution des besoins des jeunes, des familles, de leurs attentes et elle s'inscrit résolument dans une démarche de promotion de la bienveillance.

Il veille également à inscrire son action dans son environnement, en développant un important partenariat tant sur le plan local que départemental ou régional, favorisant en cela l'insertion et l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes qui y sont accueillis.

Fort de ces principes, il a développé dès son précédent projet 14 objectifs qualitatifs :

- Permettre aux enfants de vivre et de grandir dans des conditions d'alimentation, de sommeil et d'hygiène adaptées à leur situation.
- Construire et défendre un cadre de vie stable, protecteur et chaleureux, propice à leur sécurité affective et la confiance mutuelle.
- Apporter une attention, une écoute, des marques d'affection de manière à ce que les enfants soient reconnus pour ce qu'ils sont.
- Valoriser les enfants, les encourager, les placer en situation de réussir et d'espérer (en s'appuyant sur leurs capacités et en développant leurs potentialités).
- Apporter, en matière de vie affective et sexuelle, un cadre, une éducation et un accompagnement afin que les enfants puissent parler leur sexualité de façon adaptée à leur âge et leur histoire.
- Proposer aux enfants diverses opportunités de dépenses physiques et sportives, de découvertes culturelles, dans une optique d'ouverture, voire de dépassement de soi.
- Garantir aux enfants des espaces d'intimité personnelle et des conditions rigoureuses de protection de leur situation propre (notamment concernant les informations les concernant).
  
- Amener les enfants à réfléchir, à mettre du sens :
  - À leurs actes et, plus largement, à leur comportement,
  - Au placement, - à leurs représentations, leurs croyances, de manière à pouvoir envisager leur avenir.
- Mettre en œuvre les conditions et les moyens d'une instruction la plus élevée possible (bien sûr adaptée aux potentialités de chacun), ouvrant vers l'autonomie personnelle et la citoyenneté.
- Amener les enfants à trouver une place dans leur environnement et la société.

Il a également été proposé une action en direction des familles

- Reconnaître les compétences éducatives des parents dans les domaines qui leur incombent.
- Leur apporter une écoute et un soutien éducatif, vis-à-vis du vécu de leur enfant dans l'établissement et lors des retours en famille.
- Réinvestir les parents dans leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant et dans leurs capacités parentales.

---

<sup>5</sup> ANESM « Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux »

- Envisager, ponctuellement, des échanges éducateurs/parents/enfants au sein de la famille, autour du vécu de leur enfant dans l'établissement et lors des retours en famille. Ce travail sera effectué en lien avec les MDS.

**Ces objectifs restent d'actualité pour ce précédent projet et ils se nourrissent aujourd'hui des recommandations des bonnes pratiques associatives et de l'ANESM.**

### 3.4 Un positionnement éthique bientraitant<sup>6</sup>

Mettant en œuvre ces grandes orientations associatives et institutionnelles, et prenant appui sur les recommandations des bonnes pratiques proposées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM), les Professionnels de la Maison d'enfants "les Planètes" sont particulièrement vigilants à promouvoir un positionnement éthique, des formes d'actions et d'accompagnement intégrant une pratique professionnelle rigoureuse alliant respect de la confidentialité, prévention de toute maltraitance ou violence<sup>7</sup>, bientraitance, ainsi qu'une consultation régulière des jeunes et de leurs familles.

**Les Professionnels intègrent fortement ces valeurs en veillant à offrir aux jeunes un cadre d'accueil protecteur, un environnement sécurisant et chaleureux, un accompagnement éducatif et une prise en charge adaptée à leurs besoins et aux spécificités de leur âge. Ils accordent également une place prépondérante à la scolarité ou à la formation de chacun, à sa socialisation et son autonomisation.**

Par leur bienveillance, ces Professionnels souhaitent ainsi apporter à chacun des jeunes accueillis une disponibilité, des relations attentives à leur évolution et leur épanouissement, fondées sur les valeurs et l'éthique humaniste de l'Association qui placent l'Être humain au centre de leur engagement et de leur accueil.

### 3.5 La compréhension du contexte de placement

L'admission d'un Jeune en institution est toujours un moment difficile pour chacun : Jeune, famille, amis. Elle fait souvent suite à une situation de crise. De plus, la situation de placement n'est jamais sans conséquence sur le maintien des liens familiaux.

Malgré la volonté des Professionnels d'atténuer cette réalité, la durée de certains placements peut parfois altérer durablement la cohésion des liens de l'enfant ou du Jeune avec sa famille.

L'établissement veille à ce que ces liens soient préservés et encouragés<sup>8</sup>, que ce soit avec les parents directs, les frères, les sœurs et la famille élargie et notamment les grands-parents ; les liens sociaux et amicaux étant également valorisés.

La situation de placement des enfants est prise le plus possible en compte et ils ont la possibilité, en plus des droits de visite et d'hébergement, de bénéficier de contacts réguliers téléphoniques avec leurs familles, quand cela est possible et tout en veillant à préserver l'intérêt de l'enfant.

---

<sup>6</sup> ANESM « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

<sup>7</sup> ANESM « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : questionnements et réponses »

<sup>8</sup> Tout en préservant l'intérêt supérieur de l'enfant

### 3.6 Une offre d'accueil modulable<sup>9</sup>

Dans l'esprit de la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, l'établissement s'efforce également, dans le respect des ordonnances de placement ou des contrats d'accueil, d'offrir un accueil modulable ou séquentiel.

**Parcours personnalisé pour l'enfant, responsabilisation des familles, co-parentalité sont ainsi au cœur de la pratique institutionnelle.**

### 3.7 Un accueil permanent, un accompagnement de qualité et un parcours personnalisé

#### 3.7.1 Un accueil permanent et de qualité

La MECS les Planètes est ouverte 365/365 jours et 24 heures /24 et accueille de manière continue les jeunes qui lui sont confiés.

L'accueil des enfants et des jeunes se fait dans les deux étages de la maison d'enfants, où chaque jeune bénéficie d'un équipement complet en mobilier.

Chaque unité de vie dispose d'une salle à manger /salon télévision, et d'un espace de jeu ou d'activités.

#### 3.7.2 Un parcours personnalisé

La MECS les Planètes privilégie une dynamique de projet personnalisé, adaptée au potentiel de chacun, associant, la famille, l'ASE et un ensemble de partenaires. Elle s'inscrit dans une volonté de responsabilisation de chaque Jeune, associant chaque fois que cela est possible, la famille ou le représentant légal à l'accompagnement proposé.

Les Professionnels de la MECS proposent ainsi à chacun un projet personnalisé construit sur une méthodologie rigoureuse alliant :

- Observation pluridisciplinaire,
- Prise en compte de l'individualité du jeune pour mieux répondre à ses besoins, évaluation de son potentiel et de ses difficultés du Jeune,
- Prise en compte de la situation familiale (notamment en prenant appui sur le référent famille de l'établissement),
- Formulation de propositions, d'hypothèses d'accompagnement éducatif en concertation avec le jeune et sa famille,
- Formalisation du projet personnalisé dans un document accessible et régulièrement actualisé avec le jeune ; document rédigé par les référents suite aux réunions pluridisciplinaires d'équipe,
- Mobilisation de l'ensemble des professionnels autour d'objectifs concrets, dans une dynamique de projection vers l'avenir et d'anticipation, en évitant de figer les modes d'intervention,
- Accompagnement et soutien de la scolarité ou de la formation professionnelle,

---

<sup>9</sup> Guide Pratique Protection de l'Enfance Ministère de la santé et de la Solidarité (2007) L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT PROTÉGÉ

Ils proposent ainsi à l'ASE et aux différents partenaires une véritable expertise dans l'élaboration de préconisations adaptées aux besoins des jeunes accueillis.

**La Maison d'enfants "les Planètes" s'efforce ainsi de co-construire un parcours personnalisé pour chaque jeune, intégrant un projet personnalisé d'accompagnement, favorisant son intégration et sa formation.**

**Il refuse toute forme d'accueil « occupationnel » et fait en sorte que chacun soit pleinement acteur de sa prise en charge et n'en soit pas « l'objet ».**

## 4 La responsabilisation des familles

La responsabilisation des familles est un axe prépondérant de l'orientation de l'établissement et elles seront, chaque fois que cela sera possible, fortement impliquées dans le projet de leur enfant.

Tout en veillant au respect de l'exercice de l'autorité parentale et des modalités d'accueil et de placement, les familles seront ainsi régulièrement sollicitées et largement associées au projet de leur enfant.

### 4.1 La prise en compte de l'exercice du Droit Parental<sup>10</sup>

Le respect du Droit Parental et de son exercice est essentiel et l'établissement veille à informer les familles (responsables légaux) pour tout ce qui concerne le Projet personnalisé, la santé, la sécurité, la scolarité de leur enfant.

De même, l'établissement veille à ce que les Droits de visite et d'hébergement édictés par les Juges pour enfants ou définis avec l'Aide Sociale à l'enfance soient pleinement respectés et mis en œuvre.

### 4.2 L'accompagnement des familles

Au delà de ce dispositif et dans le respect des modalités mises en œuvre par les référents de l'ASE de l'AIN, les équipes de la Maison d'enfants "les Planètes" souhaitent, chaque fois que cela sera possible, établir une véritable relation avec chaque famille.

Cette relation se construit dans un climat de confiance réciproque, une reconnaissance mutuelle de la place, des compétences et des responsabilités de chacun.

Pour les professionnels de la MECS, les parents (responsables légaux) doivent être mobilisés et responsabilisés autour du projet de leur enfant.

### 4.3 Le soutien à la parentalité

De manière concomitante, chaque fois que la situation familiale le permet et en tenant compte du cadre de la Protection de l'Enfance, le soutien à la parentalité est un axe préventif de l'approche de la Maison d'enfants "les Planètes" auprès des familles. Centré sur l'évolution des rôles parentaux et sur la relation parent/enfants, l'accompagnement des familles par l'équipe

---

<sup>10</sup> ANESM : « L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement »

pluridisciplinaire de l'établissement intègre une approche favorisant cette orientation et notamment :

- \* L'amener à ajuster son ressenti par rapport à son enfant, à éviter les excès, que ce soit ceux du « trop fusionnel » comme ceux du rejet.
- \* Le soutenir dans son rôle quotidien, dans sa manière de prendre soin de son enfant<sup>11</sup>.

**Aussi, la garantie des Droits, le tact, la disponibilité, l'écoute à l'égard des familles correspondent à une position éthique partagée, et chacun s'efforce dans son rôle d'apporter un soutien effectif à celles-ci et une responsabilisation dans leur rôle de parents.**

**L'articulation des missions de protection et de soutien, sans qu'aucune ne soit mise en œuvre de manière exclusive, devient ainsi un facteur essentiel de l'approche de l'établissement.**

## 5 Principes d'accompagnement

### 5.1 Une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique

Cette approche permet de répondre de manière précise aux besoins de l'enfant :

L'action éducative permet dans un premier temps une protection de l'enfant et une mise à distance des problématiques qui ont conduit à son accueil, lui offrir un espace où il peut s'épanouir ; c'est aussi apporter une éducation, transmettre des valeurs, aider l'enfant à se construire,

L'action pédagogique accompagne le développement de l'enfant, ses apprentissages, permettre à l'enfant d'exprimer ses choix ; c'est aussi une mobilisation des professionnels autour des apprentissages scolaires, permettre à l'enfant de dépasser ses éventuels échecs ou appréhensions, soutenir son développement cognitif.

L'action thérapeutique conjugue un accompagnement et un soutien vers des prises en charge spécialisées si celles-ci sont nécessaires, tout en respectant le principe de libre adhésion de l'enfant ; c'est aussi savoir créer un quotidien et un environnement apaisant et épanouissant, favoriser des actions ayant des effets thérapeutiques (vie quotidienne basée sur l'écoute et le respect, apporter une vision positive, savoir mettre en mot les situations difficiles. C'est aussi pour les professionnels savoir prendre appui sur les explications des thérapeutes, acquérir une autre vision de l'enfant.

### 5.2 Une action éducative diversifiée<sup>12</sup>

#### 5.2.1 Une prise en charge différenciée

Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation et aux objectifs du placement ou de son accueil.

---

<sup>11</sup> Catherine SELLENET, Maître de conférence en psycho-sociologie à l'université de Nantes, chercheur au GREF, Paris X (Nanterre), « Essai de conceptualisation du terme « parentalité »

<sup>12</sup> Voir les projets d'unités et de service chapitre 9

L'équipe pluridisciplinaire, coordonnée par la direction et le cadre socio-éducatif, propose des modalités d'accompagnement collectives et individualisées, ainsi qu'un projet personnalisé adapté et cohérent accompagné par un référent

L'équipe éducative de chaque unité et le référent éducatif sont chargés de suivre l'action et de donner du sens à la prise en charge du Jeune en mobilisant l'ensemble des acteurs (parents, services sociaux, ...) autour des objectifs du projet personnalisé du Jeune.

### 5.3 Des relations extérieures renforcées<sup>13</sup>

#### 5.3.1 Ouverture et citoyenneté

Au-delà d'accompagnements éducatifs adaptés, régulièrement travaillés en équipe pluridisciplinaire, les acteurs institutionnels souhaitent particulièrement favoriser l'ouverture et l'intégration de l'établissement dans son environnement. L'ensemble des partenariats mis en place s'articule avec les actions mises en place ou proposées par l'établissement, sa direction et ses professionnels ; ceux-ci portent une grande attention à cette ouverture. Ainsi, la recherche d'une coopération régulière avec un ensemble de partenaires extérieurs dans l'environnement de l'établissement contribue à développer des possibilités adaptées d'intégration et de citoyenneté pour les enfants et les jeunes (clubs sportifs, équipements municipaux, etc.).

Dans cette même optique, les liens avec l'Éducation nationale, et les organismes de formation sont particulièrement renforcés et favorisent une bonne intégration scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes accueillis.

De même, tout ce qui concerne l'accompagnement spécialisé de la santé ou du développement du Jeune fait l'objet d'une coopération importante de l'établissement avec les médecins-spécialistes et les services spécialisés (CMP, services de pédopsychiatrie, ...).

#### 5.3.2 Le territoire et l'association comme ressources pour la Maison d'enfants "les Planètes"

Les jeunes sont ainsi encouragés à prendre appui sur le réseau partenarial de l'établissement et sur les ressources du territoire ; ce réseau leur ouvre également des portes lors des recherches de stages et/ou d'emploi.

De plus il existe un partenariat interne à l'association, avec notamment de nombreux échanges sportifs entre les MECS.

#### 5.3.3 Les séjours de vacances

L'ensemble des jeunes de la MECS participe à des séjours de vacances organisés par l'institution. De plus des séjours sont organisés avec des organismes de vacances, permettant ainsi que les jeunes bénéficient d'un temps de détente et d'une ouverture au monde différente du quotidien de la MECS.

#### 5.3.4 Des relations régulières avec les familles

- \* Une action de proximité<sup>14</sup>, chaque fois que cela est possible, pouvant favoriser un soutien et une approche de « coparentalité »,
- \* Une action tenant compte de l'éloignement de certaines familles.

Ainsi, de nombreuses actions répondent à cet objectif de construction d'un lien régulier avec les familles<sup>15</sup> :

---

<sup>13</sup> Voir chapitre 7 sur le partenariat

<sup>14</sup> Autant que faire se peut.

- \* La mise en œuvre du DIPEC.
- \* La famille du Jeune est sollicitée pour toutes les démarches administratives et demande d'autorisation nécessaire dans le domaine médical, scolaire...
- \* Les parents sont consultés et mobilisés autour du projet d'accompagnement individualisé l'enfant (recherche du consentement éclairé).
- \* Des entretiens téléphoniques réguliers.
- \* Des rencontres informelles.
- \* Des rendez- vous scolaires et médicaux.
- \* Le suivi de la santé.
- \* Les loisirs de l'enfant.
- \* Son habillement.

Mais également une réflexion pluridisciplinaire au sein de l'établissement, une coordination des actions entreprises, notamment grâce à l'action du référent et de l'encadrement.

## 6 La prévention de la maltraitance et la dynamique de la bientraitance

### 6.1 Le dispositif institutionnel de prévention de la maltraitance

La prévention des maltraitances est une préoccupation constante de la Maison d'enfants "les Planètes" et de ses acteurs institutionnels. Prenant appui sur les référentiels des bonnes pratiques édictés par l'ANESM, et sur la procédure associative du Centre Saint-Exupéry, l'établissement a structuré un ensemble de dispositions :

- \* Un protocole de signalement de tout événement indésirable, maltraitance ou violence a été mis en place au sein de l'établissement.
- \* L'ensemble du Personnel est sensibilisé régulièrement à cette question par des séminaires de formation professionnelle.
- \* Cette question est régulièrement travaillée lors des réunions d'équipe (à un rythme semestriel).
- \* Un tableau des incidents est réalisé mensuellement par les Chefs de Service auprès de l'Association et permet une réflexion régulière autour des problématiques rencontrées
- \* L'équipe interdisciplinaire dans son ensemble est particulièrement vigilante à toute manifestation de souffrance, au repérage de toute forme de violence ; elle veille notamment à prendre en compte la situation de fragilité ou de dépendance des jeunes et leur situation de placement.
- \* Elle est attentive à la qualité des relations des jeunes entre eux, ainsi qu'avec les Adultes.
- \* Elle s'efforce de contenir la violence verbale et physique.

---

<sup>15</sup> Quand cela est possible et en veillant à préserver l'intérêt de l'enfant.

## 6.2 La dynamique de bientraitance

Dans une même optique, et prenant appui sur le guide associatif des bonnes pratiques professionnelles en matière de bientraitance, la Maison d'enfants "les Planètes" reprend les principes éthiques relatifs à la bientraitance énoncés par l'ANESM :

*« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...*

*Elle est une culture du respect de la Personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité,*

*Née dans une culture partagée, la posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus,*

*Une valorisation de l'expression des usagers,*

*Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée. »*

La bientraitance concerne également les pratiques quotidiennes au sein de la MECS. La recherche de la qualité des positionnements est régulièrement abordée lors des réunions pluridisciplinaires ; ce questionnement est au cœur des pratiques et constitue un socle partagé par les Professionnels. Ils y font largement écho dans leurs pratiques individuelles et dans leur engagement auprès des usagers :

- \* Avoir une attitude éthique bienveillante, empathique, d'écoute, attentive à la qualité des liens établis avec les enfants ou les jeunes,
- \* Être attentif à toute manifestation de souffrance, de tristesse, de stress,
- \* Ne jamais banaliser toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique,
- \* Protéger les jeunes en difficulté au sein de l'unité de vie,
- \* Être attentif à la qualité de l'organisation de l'institution :
  - ❖ Proposer un quotidien de qualité, tant sur le plan logistique que dans l'organisation des rythmes de vie,
  - ❖ Éviter un quotidien qui serait « trop répétitif » et sans ouverture,
  - ❖ Donner une place à la famille, faciliter (dans le cadre des droits impartis) le maintien des liens de l'enfant avec celle-ci,
- \* Proposer un mode d'accueil où les parts respectives de l'action collective et de l'accompagnement individualisé soient équilibrées,
- \* Renforcer la personnalisation et l'individuation des projets, où la place de chacun, son potentiel, ses droits, ses attentes, ses éventuelles difficultés soient reconnues,
- \* Proposer un départ et une orientation adaptés.

## 6.3 L'institution apprenante, la formation des Professionnels

Faisant référence au concept « d'institution apprenante », la Maison d'enfants "les Planètes" souhaite être un lieu d'élaboration régulière et de réflexion sur les pratiques professionnelles.

Se préoccupant des évolutions sociétales et des problématiques rencontrées par les familles et les jeunes accueillis, les équipes pluridisciplinaires de la MECS sont invitées à se former

régulièrement au titre de la formation professionnelle continue, dans une démarche régulière d'amélioration de leurs compétences professionnelles et d'approfondissement de leurs savoirs.

Collaborant fortement avec les écoles de formation des différents travailleurs sociaux, la MECS accueille régulièrement des stagiaires.

Enfin, des réunions thématiques annuelles permettent la construction d'élaborations théoriques communes et de proposer des évolutions au projet d'établissement.

## 7 Le projet personnalisé, une méthodologie rigoureuse au service de l'enfant

### 7.1 La prise en compte des besoins et des attentes des jeunes

Chaque jeune accueilli a la possibilité d'exprimer des attentes vis-à-vis des Professionnels qui le prend en charge.

Afin de faciliter cette expression, l'établissement encourage différentes formes d'expression et de participation des usagers qui se déclinent également en fonction de chaque unité et de l'âge des jeunes (Entretiens individuels, groupes de parole au sein des unités, ...).

L'observation, l'écoute, la possibilité de bénéficier régulièrement d'entretiens sont au cœur des pratiques quotidiennes. Les Professionnels attachent une importance prépondérante à offrir à chacun des temps individualisés afin de recueillir leurs attentes et de leur apporter des éclaircissements relatifs à leur projet. Cette démarche de projet se fonde sur 3 critères essentiels :

1. L'anticipation et l'organisation des différentes étapes du parcours du Jeune,
2. La continuité (au-delà des roulements) de la prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire se décline sur les plans éducatif, pédagogique, thérapeutique ou social,
3. La mobilisation du Jeune autour de son projet.

### 7.2 La pluridisciplinarité

Garante d'une pluralité des approches et des actions, la pluridisciplinarité illustre particulièrement la volonté des Professionnels d'œuvrer en équipe et elle se définit au sein de la MECS sur plusieurs plans :

- \* Un travail concerté des différentes unités d'accueil.
- \* La garantie d'une élaboration des projets personnalisés à partir des différentes approches éducative, pédagogique, thérapeutique et sociale lors des réunions de synthèse et des bilans.
- \* Un accompagnement diversifié, adapté aux besoins et aux attentes des jeunes.
- \* Un encadrement favorisant une expression harmonisée des différentes approches professionnelles, garant de l'expression de chacun, sans approche dogmatique.

### 7.3 Admission, Accueil, Évaluation, Accompagnement

Admission, accueil, évaluation, accompagnement, propositions d'orientation sont les étapes clefs qui jalonnent le parcours de l'enfant ou du Jeune au sein de l'établissement.

L'élaboration du projet personnalisé est un processus qui s'organise ainsi de l'admission jusqu'à l'orientation du Jeune. Outil privilégié de l'accompagnement, celui-ci est régulièrement explicité et discuté avec le Jeune et sa famille.

Il répond aux orientations de la loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 ; l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles est en effet ainsi rédigé :

*« ... Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la Personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché. ...*

*... La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne ... »*

Il a été également fait référence à la recommandation de l'ANESM relative à cette thématique :

*« La Personne est bénéficiaire d'accompagnements et de prestations, ... le travail des Professionnels consiste à créer un cadre facilitant une expression différenciée des attentes : celles de la personne, celles des proches, celles du représentant légal. Ces attentes peuvent être latentes, simplement ressenties, explicites ou implicites, mais elles existent toujours. »*

*« La participation de la personne à son propre projet n'est en aucune façon une obligation pour elle. Les dispositions de la loi n° 2002-2 évoquent clairement qu'il s'agit d'un droit. »*

Fondé sur ces principes et élaboré en équipe pluridisciplinaire, le projet personnalisé est construit dans une concertation régulière avec le Jeune et, quand cela est possible, avec sa famille.

Reprenant les dispositions de la loi du 2 janvier 2002, mais également les dispositions récentes de la loi du 5 mars 2007, le projet personnalisé permet l'évaluation, le recueil des attentes, la formalisation d'un parcours institutionnel et l'élaboration de propositions d'orientation. Il est au cœur du dispositif d'accompagnement proposé par la MECS et il s'articule avec le projet pour l'enfant mis en œuvre par l'ASE.

#### 7.4 La procédure d'admission

Elle fait référence au référentiel des bonnes pratiques associatives A la réception du dossier d'admission de l'enfant transmis par les services de l'ASE, la direction étudie les éléments constitutifs de celui-ci afin d'évaluer si l'établissement peut offrir une réponse adaptée à la situation et aux besoins de l'enfant<sup>16</sup>.

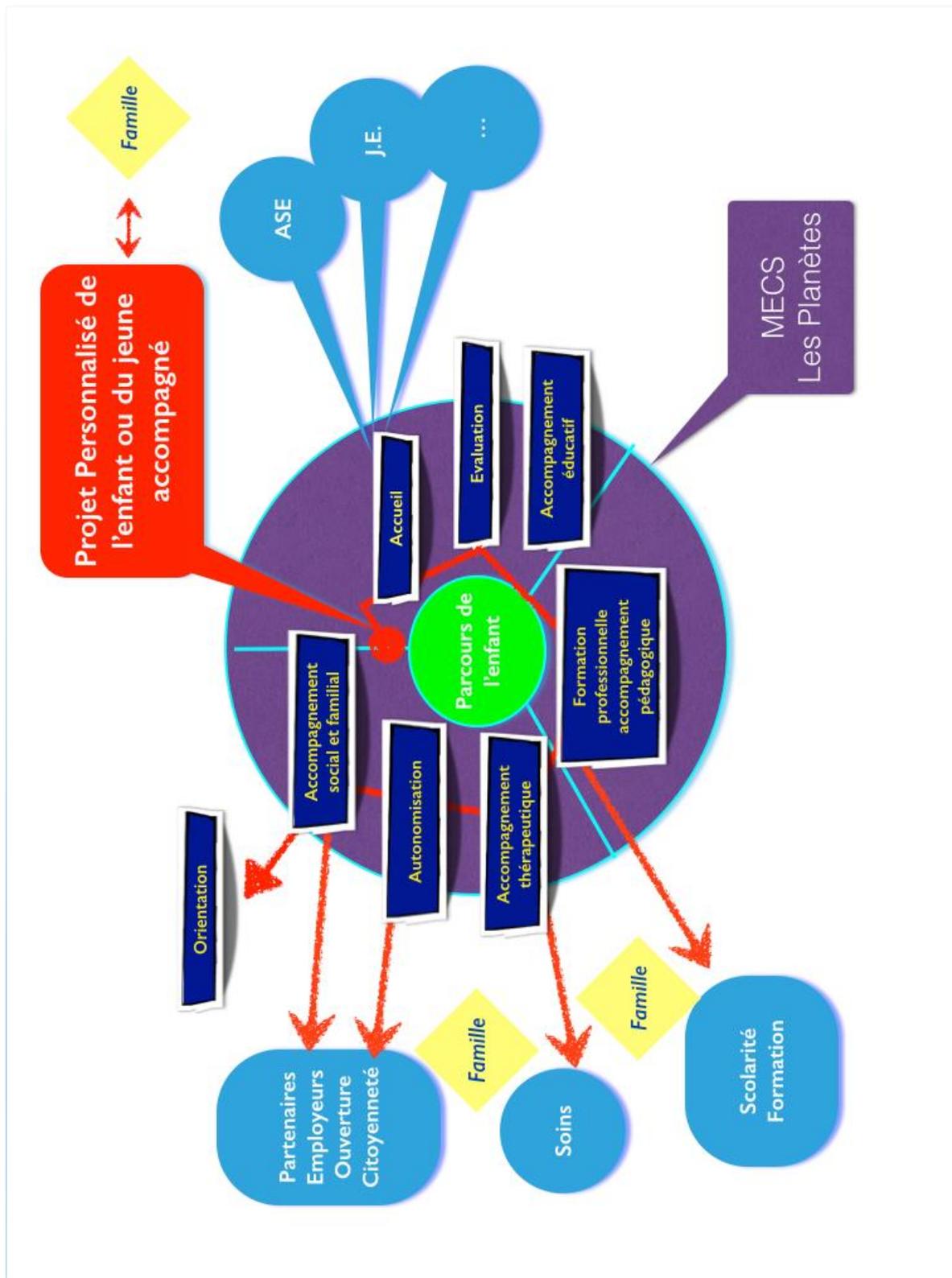
La direction est seule habilitée à signifier une admission au sein de la Maison d'enfants "les Planètes", elle peut répondre aux demandes d'admission selon 3 modalités :

- Si la problématique présentée correspond possibilité de la structure, un rendez-vous avec le travailleur social est pris pour examiner au plus près la situation du jeune, de sa famille et du projet à mettre en place.
- Si la problématique présentée correspond à la mission l'établissement, mais sans place vacante, le dossier est mis en liste d'attente avec l'accord du travailleur social.

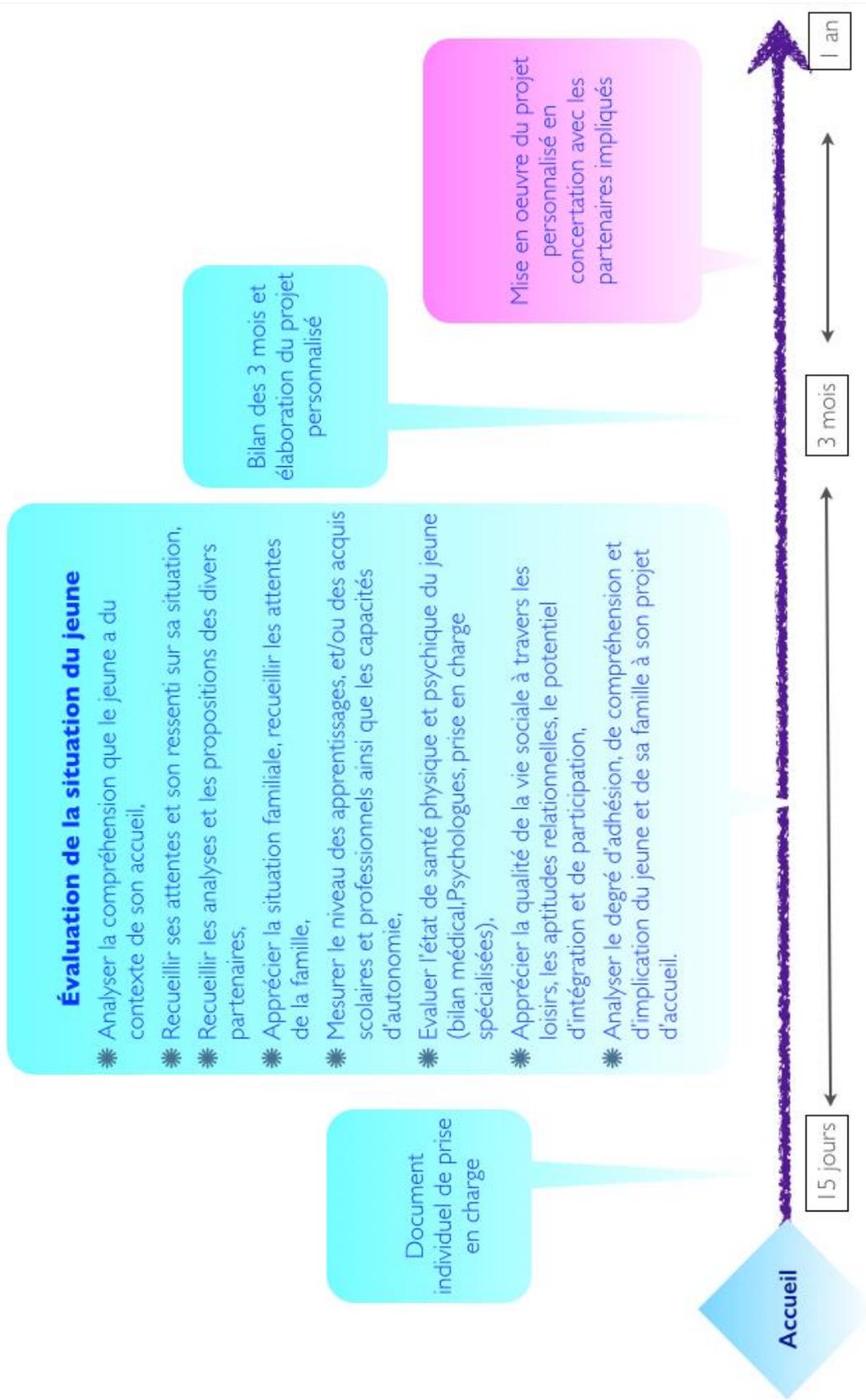
---

<sup>16</sup> Voir en annexe la procédure d'admission

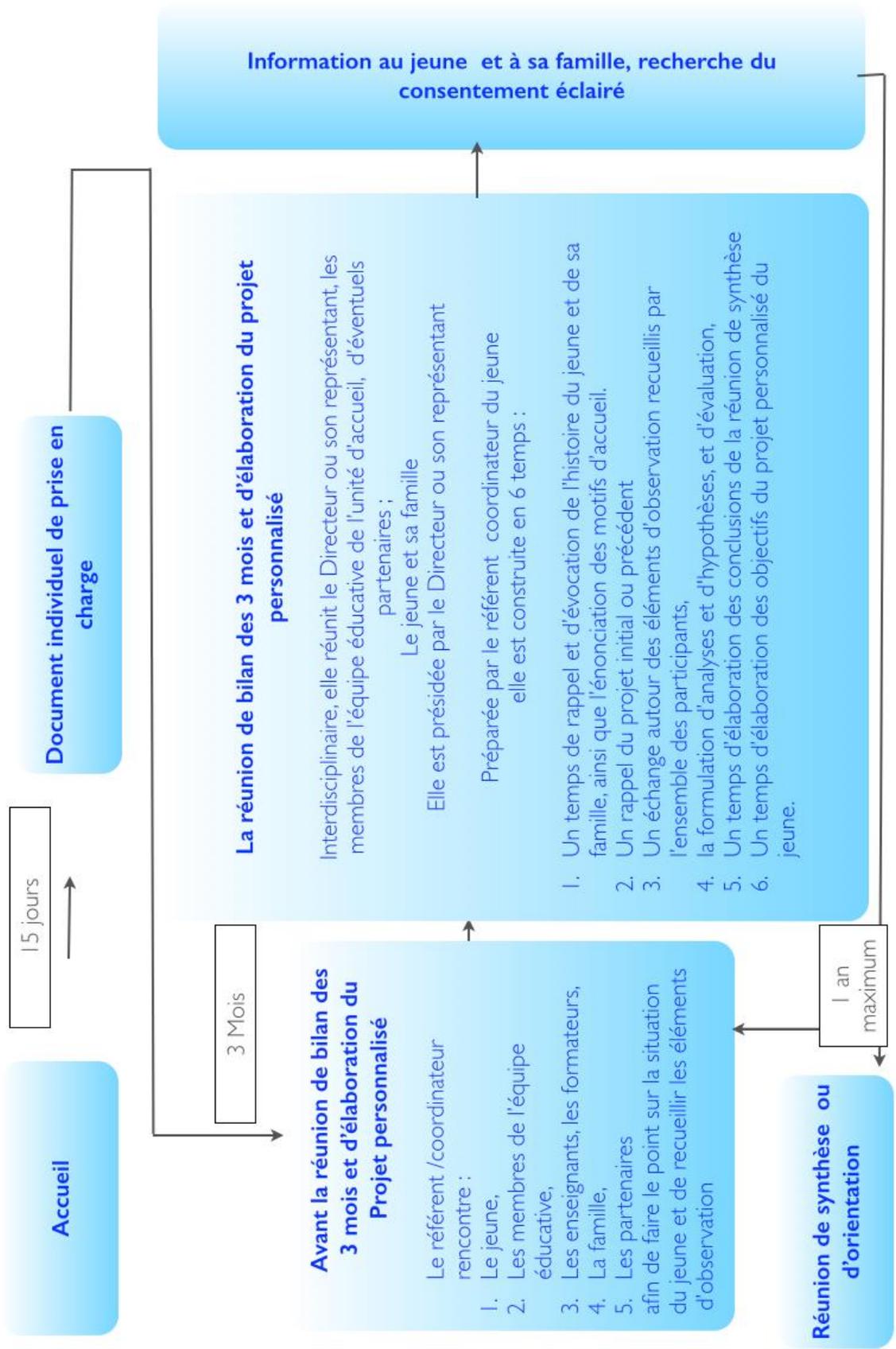
- Si l'établissement n'est pas à même de répondre au projet d'accueil du jeune, un refus motivé est envoyé au travailleur social, accompagné du dossier d'admission.



# LES ÉTAPES DU PARCOURS PERSONNALISÉ



LES ÉTAPES DU PARCOURS PERSONNALISÉ :  
MÉTHODOLOGIE DE LA RÉUNION DE SYNTHÈSE  
PLURIDISCIPLINAIRE



## 7.5 Le fonctionnement de la référence éducative

**Une référence d'action est mise en place au sein de la MECS, coordonnée par un référent coordinateur : la mise en œuvre des actions prévues pour les projets personnalisés est portée par l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et coordonnée par le référent coordinateur.**

Il est fait référence au travail de Jean-René LOUBAT<sup>17</sup> :

- \* Le référent garantit la bonne mise en œuvre du projet personnalisé,
- \* Il coordonne les différentes actions prévues par le projet,
- \* Il recueille les différentes informations sur les attentes et les besoins du Jeune
- \* Il en est le porte parole, il relaye son point de vue,
- \* Il est en lien régulier avec les parents, les partenaires (réf. famille)
- \* Il accompagne les avancées, prend en compte les difficultés du jeune dans la mise en œuvre de son projet

Le référent coordinateur est impliqué sur l'ensemble de la démarche de projet personnalisé (PAI) : Réunion de synthèse, audience, Bilan des 3 mois, Ecrits, Rapport de Fin de Prise en charge, PAI. Il établit un véritable travail d'équipe autour du PAI.

Le rendu-compte des actions mises en œuvre par les professionnels se fait à l'aide de trois outils :

- \* Une concertation régulière avec l'équipe éducative de l'unité d'accueil du jeune
- \* Une rencontre régulière du référent coordinateur avec le cadre socio-éducatif
- \* Un document par jeune rassemblant les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du projet personnalisé permettant la continuité de celui-ci et une traçabilité des actions.

## 7.6 Un suivi assuré par l'Encadrement

Le cadre socio-éducatif veille à garantir la bonne mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés. Elle s'assure de la régularité de l'action et elle soutient les référents coordinateurs et les Professionnels dans leur lien avec chacun des jeunes et des familles.

## 7.7 Un lien régulier avec l'ASE, les Juges et les partenaires, un contenu adapté

Le cadre socio-éducatif et le référent de l'établissement entretiennent un lien régulier avec l'ASE, les Juges et les partenaires afin de garantir l'efficacité des actions et des propositions formulées en équipe pluridisciplinaire pour le Jeune, notamment pour son accompagnement éducatif, pédagogique, thérapeutique et social tout au long de son séjour dans l'établissement.

Cette concertation régulière permet notamment d'intégrer pleinement les enjeux familiaux, la scolarité ou la formation, l'intégration sociale du Jeune et d'harmoniser l'action de l'établissement avec les objectifs du projet pour l'enfant, projet qui garantit une continuité des différentes interventions du service et une cohérence du parcours personnalisé de l'enfant.

---

<sup>17</sup> Jean-René LOUBAT : « De la référence à la coordination : l'affirmation d'une fonction d'avenir »

## 8 Les enjeux et les outils relatifs aux Droits et obligations des usagers

Le personnel de la Maison d'enfants "les Planètes" est très attentif à ce que les Droits et obligations des enfants et de leurs familles soient mis en œuvre et respectés.

### 8.1 L'information des usagers

Les Droits et les obligations des jeunes accueillis et de leurs familles sont décrits dans le Livret d'accueil et la Charte des Droits et Libertés, et sont détaillés dans le règlement de fonctionnement. L'ensemble de ces documents est remis à chaque Jeune, à chaque famille, lors de l'admission à l'établissement.

### 8.2 Les Droits des Jeunes et des Familles

L'établissement a veillé à ce que ces documents soient accessibles et constituent un véritable outil de communication. Ils affirment et décrivent notamment les droits suivants dans le respect des décisions administratives et judiciaires :

- \* droit à la protection, santé, suivi médical adapté,
- \* respect de la confidentialité, de la dignité, de l'intimité,
- \* droit à un projet adapté au potentiel du jeune, à une prise en charge individuelle et à la recherche du consentement éclairé,
- \* confidentialité des informations et du dossier,
- \* participation aux projets,
- \* non-discrimination,
- \* droit à l'expression,
- \* information régulière des jeunes et de leurs familles,
- \* information sur les recours possibles en cas de désaccord,
- \* accès au dossier.

Les obligations sont précisées dans le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement :

#### **Pour les jeunes**

- \* respect des engagements précisés dans le Document individuel de prise en charge (DIPEC),
- \* respect des règles et des horaires de fonctionnement de l'établissement et de l'unité de vie,
- \* respect des interdits précisés dans le règlement de fonctionnement et notamment l'interdiction de la violence.

#### **Pour les familles**

- \* Respect des modalités de fonctionnement de l'établissement, des horaires de visite ou de sortie.

- \* Obligation de remise en temps voulu des documents à signer (documents scolaires, autorisation médicales, séjours de vacances, etc.).
- \* Respect des dispositions prévues par les ordonnances judiciaires ou les contrats mis en œuvre avec l'ASE.

### 8.3 La consultation et la participation des jeunes

#### Favoriser l'expression

L'expression des jeunes et de leurs familles est favorisée par des rencontres individuelles régulières et des instances de concertation :

L'établissement a mis en place un conseil de la vie sociale (CVS) qui fonctionne régulièrement (3 fois par an) et permet une consultation démocratique des jeunes et des familles.

De plus, des groupes d'expression des jeunes et le recueil de leur avis sont régulièrement organisés au sein des différentes unités de vie ; ils permettent aux jeunes de se repérer et de se projeter dans l'organisation de la semaine à venir, réguler la vie collective au sein de chaque groupe de vie, être un temps d'échange, d'écoute et de consultation sur divers aspects de la vie institutionnelle.

#### Une information adaptée sur les droits de recours

Une information et les coordonnées des Personnes qualifiées<sup>18</sup> au sein du département pouvant servir de tiers médiateur, en cas de difficultés ou de désaccord, sont communiquées aux familles et aux jeunes dès l'admission et figureront dans le DIPC,

Une information sur le 119, « Allo enfance en danger », est également donnée au sein de chaque unité de vie par le biais d'un affichage adéquat.

### 8.4 Les modalités relatives à l'exercice de l'autorité parentale

La réforme de la Protection de l'enfance du 5 mars 2007 renforce la contractualisation avec les familles et la mise en œuvre de mesures administratives d'accueil ou de placement :

- \* En rappelant que les parents conservent l'exercice de l'autorité parentale, même lorsque l'enfant est confié par le Juge<sup>19</sup> à un établissement ou à une famille d'accueil
- \* En posant le principe de prévention et d'accompagnement des familles<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> Art. L 311-5 du CASF.

<sup>19</sup> L'alinéa 1er de l'article 375-7 du code civil est ainsi rédigé :

« Les père et mère de l'enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Ils ne peuvent, pendant la durée de cette mesure, émanciper l'enfant sans autorisation du Juge des enfants. »

<sup>20</sup> Art. L. 112-3. CASF – La Protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents.

Dans le respect des décisions administratives et judiciaires de placement, la Maison d'enfants "les Planètes" souscrit pleinement aux préconisations de l'ANESM<sup>21</sup> sur l'exercice de l'autorité parentale et notamment :

- \* L'accueil des parents lors de l'admission du Jeune, chaque fois que cela est possible
- \* Le respect de la place des parents dans le projet personnalisé du Jeune : Quand la situation le permet, les parents sont largement associés à l'action de l'établissement ; en mobilisant leur potentiel, ils sont fortement impliqués dans le Projet de leur enfant
- \* L'organisation d'une communication régulière entre l'établissement et les parents
- \* La préparation de la fin de l'accueil
- \* La gestion des désaccords
- \* L'implication et la participation des parents dans la vie de leur enfant :
  - ❖ **La scolarité ou la formation** : Les familles sont largement associées à tout ce qui concerne la scolarité ou la formation de leur enfant. L'ensemble des documents (livrets scolaires, bulletins de note, bulletins d'absence, etc.) leur sont systématiquement transmis pour information et/ou signature.
  - ❖ **La santé** : Les familles sont systématiquement informées de tout ce qui touche à la santé de leurs enfants par les professionnels de l'établissement. Les renseignements médicaux sont transmis en garantissant les règles relatives au secret médical et à l'exercice de l'autorité parentale. Dans le respect des droits impartis et selon les possibilités matérielles, les parents accompagnent leur enfant à l'ensemble des rendez-vous médicaux. Le choix du médecin proposé par les parents ou par les jeunes eux-mêmes (Adolescents) est pris en compte chaque fois que cela est possible.
  - ❖ **Les vêtements** : Chaque fois que cela est possible et dans le cadre des droits impartis, les parents sont largement associés à l'achat et à l'entretien des vêtements de l'enfant.
  - ❖ **Le droit de visite et d'hébergement** : L'établissement propose une organisation permettant une bonne mise en œuvre des droits parentaux édictés par les ordonnances de placement ou les contrats ASE.

## 8.5 Le Document individuel de prise en charge ou contrat de séjour

Le Document individuel de prise en charge, prévu par la Loi du 2 janvier 2002<sup>22</sup> est remis par l'établissement à la famille et au jeune. Il s'inscrit également dans le principe d'information des familles prévu par la Loi du 5 mars 2007. Il définit les objectifs de la prise en charge ou de l'accompagnement réalisés par l'établissement :

- \* Il détaille la liste de la nature des prestations offertes
- \* Il est signé par les responsables légaux du jeune quand celui-ci est mineur

Pour un jeune majeur, celui-ci bénéficie d'un contrat spécifique.

---

<sup>21</sup> Voir la recommandation de l'ANESM « L' exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement » parue au mois de mars 2010.

<sup>22</sup> Article D311 du CASF

## 8.6 Le dossier de l'utilisateur

### 8.6.1 Le dossier du jeune

Le dossier des jeunes est consultable par leurs responsables légaux. La demande peut en être faite auprès du directeur. Si elles le souhaitent, les familles ayant fait cette demande peuvent être accompagnées par le directeur ou le cadre socio-éducatif pour prendre connaissance du dossier de leur enfant et bénéficier des explications nécessaires à sa bonne compréhension.

### 8.6.2 Règles générales

La loi du 2 janvier 2002 garantit aux personnes accueillies l'accès « à toutes informations et documents relatifs à la prise en charge ». De plus, la loi du 17 juillet 1978 énonce que « les autorités [...] sont tenues de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux Personnes qui en font la demande », le droit à communication ne s'appliquant qu'à des documents achevés.

**L'établissement s'inscrit dans la volonté de respecter le droit des usagers en la matière, par l'énonciation de leurs droits lors de l'accueil et dans le règlement de fonctionnement, par l'organisation d'un archivage de qualité, par la communication des dossiers aux usagers qui en font la demande et par l'organisation concomitante d'un accompagnement adapté de l'enfant ou du Jeune.**

Cette volonté s'opère dans le respect des principes de confidentialité et de secret professionnel relatifs à la communication des informations concernant les Personnes accueillies.

#### Une organisation destinée à préserver la confidentialité des informations relatives aux usagers.

*« Le dossier de la Personne accueillie ou accompagnée se définit comme le lieu de recueil et de conservation des informations utiles [...] formalisées, organisées et actualisées. [...] Chaque Personne bénéficie d'un dossier unique, sous format papier ou informatique, dont le contenu et la forme sont identiques pour chaque usager d'un même établissement ou service. Il peut être envisagé de le compléter de dossiers tiers, antérieurs et/ou concomitants. Il ne doit cependant pas exister de doubles dossiers, notamment avec un dossier à destination des Professionnels et un autre pour la Personne accueillie ou accompagnée<sup>23</sup> ».*

La Maison d'enfants "les Planètes" veille à mettre en œuvre ces dispositions afin de favoriser le respect des règles de confidentialité dues à chaque usager.

#### L'organisation du droit à la communication du dossier<sup>24</sup>

Le droit à communication du dossier se fonde sur les principes suivants : secret à l'égard des tiers, partage limité entre Professionnels, communication à l'utilisateur qui le demande avec mise en place

---

<sup>23</sup> Le dossier de la Personne accueillie ou accompagnée, Recommandations aux Professionnels pour améliorer la qualité, Guide pour les établissements sociaux et médico-sociaux, DGAS, septembre 2007

<sup>24</sup> Loi du 17 juillet 1978 et article L 1111-7 du Code de la santé publique

d'un accompagnement adapté et communication aux autorités judiciaires qui en font la demande notamment dans le cadre de procédures d'enquête.

Le principe du droit d'accès au dossier lors du séjour de l'enfant conduit à reconnaître comme titulaires de ce droit tous les usagers de l'établissement. Ceci concerne :

- \* si l'utilisateur est mineur :
  - ❖ l'enfant, avec l'autorisation de ses représentants légaux
  - ❖ les représentants légaux (parents, parents adoptifs, préfet pour les pupilles)
- \* si l'utilisateur est majeur : uniquement l'utilisateur lui-même

La demande s'opère par écrit auprès de la Direction. Lorsque l'utilisateur est accueilli au sein de l'établissement, il peut consulter son dossier sur place. Lorsqu'il a quitté l'établissement, il peut également venir le consulter gratuitement sur place ; il peut également choisir une autre modalité (délivrance d'une copie papier ou informatique à ses frais).

L'établissement a structuré l'archivage des dossiers en conformité aux règles départementales ; il transmet systématiquement les dossiers des jeunes partis de l'institution au service de l'aide sociale à l'enfance.

## 9 Les différents services de la Maison d'enfants "les Planètes"

### 9.1 Une action coordonnée par le cadre socio-éducatif

Le cadre socio-éducatif est responsable de la bonne marche du service éducatif et de ses unités ; le suivi des jeunes accueillis en lien étroit avec l'équipe éducative, les éducateurs référents, les maitresses de maison et les veilleurs de nuit.

Il coordonne et garantit une harmonie des pratiques éducatives, le respect des engagements éthiques de l'établissement et de l'association.

Il appartient à l'encadrement de veiller au respect du projet d'établissement, de veiller à ce que celui-ci soit mis en œuvre de manière adaptée par les professionnels placés sous son autorité, d'organiser les réunions d'équipe et de synthèse de l'établissement, de veiller à l'élaboration du projet d'accompagnement et d'assurer avec les services de l'ASE ou les services judiciaires la bonne mise en œuvre du projet d'accueil du jeune.

L'action éducative est mise en œuvre au quotidien par les professionnels de l'équipe éducative soutenus dans leur action par les maitresses de maison et les veilleurs de nuit.

### 9.2 Les unités de la Maison d'enfants "les Planètes"

Elles sont constitutives de l'établissement. Trois unités sont structurées au sein de la maison d'enfants de la manière suivante :

- Unité 1 : 10 places (9 + 1 urgence) mixte 6 - 19
- Unité 2 : 9 places (8+1) mixte 6 – 19
- Unité 3 : 4 places (16-19 ans)

**Les missions** mises en œuvre au quotidien par les équipes sont avant tout la protection, la sécurité des jeunes accueillis, la qualité de l'accueil.

L'accompagnement au quotidien en internat proposé par les professionnels favorise particulièrement l'apprentissage du vivre ensemble, le développement de l'autonomie de l'enfant et l'accompagnement de la scolarité ou de la formation.

Il prend également en compte la famille et veille, malgré la situation de placement au maintien des liens familiaux (en fonction de la situation de l'enfant, de son intérêt supérieur et de sa protection). Le soutien aux rôles parentaux à travers le quotidien de l'enfant est également, chaque fois que cela est possible et pertinent, un axe d'accompagnement proposé par l'établissement.

**Les objectifs de l'accompagnement au quotidien** partagés par l'ensemble des unités se structurent autour de la vie en internat : **prise en compte de chacun et prise en compte du groupe dans les actes de la vie quotidienne.**

**Dans ce contexte, les professionnels veillent particulièrement à :**

#### **Pour l'unité**

- Offrir un espace protecteur et épanouissant
- Assurer à chacun un cadre de vie adéquat, (qualité des repas, vie quotidienne, décoration du groupe, etc.)
- Structurer la vie du groupe, apporter des repères, transmission et application des règles de vie, favoriser l'apprentissage de celles-ci, du respect, de la tolérance
- Offrir une espace de socialisation, veiller à la qualité des relations que les jeunes ont entre eux et avec les adultes (respect, politesse, savoir vivre, partage),

## Pour les jeunes

- Veiller à l'épanouissement de l'enfant et la prise en compte de son individualité au sein du groupe
- Être vigilant, repérer, reconnaître et répondre aux besoins matériels du jeune, sa santé, sa souffrance (besoins primaires, alimentation, hygiène de vie, etc.)
- Lui apprendre à savoir prendre soin de lui-même (habillement, chambre, hygiène, argent de poche, etc.)
- Offrir écoute, possibilité d'échange, donner une place à la dignité, permettre au jeune de s'approprier son histoire
- Permettre aux jeunes d'être acteur de leur projet, de leur vie, de prendre de la distance avec leur histoire, de se projeter dans l'avenir.
- Apprendre aux jeunes à prendre conscience de leurs actes,
- Soutenir et valoriser les apprentissages de la vie quotidienne et son développement cognitif.
- Soutenir son développement et la construction de sa propre personnalité, l'apprentissage de son autonomie,
- Favoriser son ouverture au monde, sa citoyenneté

A cet effet, les professionnels ont structuré un travail d'équipe pluridisciplinaire garantissant la continuité dans l'accompagnement (connaissance des jeunes et de leur situation, fiabilité de transmission des informations, organisation des réponses aux situations urgentes).

Les principes transversaux qu'ils mettent en œuvre sont les suivants :

- Mise en œuvre de rythmes adaptés et différenciés en fonction des âges et des jeunes et de l'emploi du temps spécifiques à chaque jeune (apprentissage, collège, etc.).
- Pédagogie par projets transversaux (foot, fêtes établissement ou « inter-établissements », fêtes locales, chantiers, participation à la vie citoyenne, etc.)
- Temps de weekend et repas parfois mutualisés
- Activités de weekend et de vacances mutualisées
- Entraide au sein de l'équipe pluridisciplinaire pour la gestion des crises (politique du tiers)
- Réunion mensuelle avec les jeunes de l'ensemble des unités
- Réunion bimensuelle au sein de chaque unité
- Réunion professionnelles éducatives regroupant l'ensemble des unités et permettant à chaque professionnel d'appréhender l'ensemble des situations des jeunes, de favoriser une vie de maison et une harmonisation des pratiques professionnelles

**Les unités de vie** présentent chacune leur identité propre, mais globalement, la journée s'organise autour du rythme de vie de chaque jeune :

| Temps de la journée | Modalités   | Objectifs  | Moyens  | Critères d'Evaluation              |
|---------------------|---|--|---|------------------------------------|
| Le lever            | Chaque jeune se réveille selon son horaire personnel défini par son emploi du temps et son rythme | Apprendre aux jeunes à gérer leur réveil de manière autonome,<br>Permettre aux jeunes d'avoir un temps de lever paisible et en douceur<br><br>Veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de bruit et respect de ceux qui dorment encore | Achat de réveil matin en fonction de la maturité du jeune<br><br>Apporter une présence apaisante, rassurante et cadrante,<br><br>Veiller à ce que chaque jeune ne se lève pas en retard | Temps serein<br>Bonne organisation |
| Le rangement        | Chaque jeune veille à ranger sa chambre et faire son lit  | Apprendre aux jeunes à savoir gérer leur chambre   | Contrôle de l'éducateur avant le petit déjeuner<br><br>Contrôle après le petit déjeuner avant de quitter la chambre en présence de l'agent de service                                   | Bonne tenue des chambres           |

| Temps de la journée | Modalités  | Objectifs   | Moyens  | Critères d'Evaluation  |
|---------------------|--|---|---|--|
| La toilette         | Acquérir une ritualisation dans les gestes,<br>Avoir un bonne image de soi   | Apprendre à l'enfant à soigner son apparence<br>Valoriser ses efforts dans ce sens<br>Lui procurer les objets nécessaires à cet apprentissage (produits d'hygiène, brosses à cheveux, vernis à ongle, etc.) |   |  |
| Le petit-déjeuner   | Il se prend de manière échelonnée, selon le rythme de chaque jeune<br>Le petit déjeuner est accueillant et varié dans sa composition, c'est un temps de partage, d'échange si le jeune le souhaite | Le professionnel s'attache à ce que chacun ait pris le temps de s'alimenter avant de démarrer sa journée  | Présence des éducateurs et de l'agent de service de l'unité<br>Mise à disposition de beurre, lait, café, chocolat, thé, corn-flakes, jus de fruits, pain frais, confiture, viennoiserie le weekend<br>Partage du petit déjeuner | Temps serein<br>Bonne organisation<br>Bonne alimentation de chaque jeune<br>Qualité des produits |

| Temps de la journée             | Modalités   | Objectifs   | Moyens  | Critères d'Evaluation   |
|---------------------------------|---|---|---|---|
| Le départ à l'école ou en stage | Le jeune se prépare   | L'éducateur veille à ce que le jeune ait une tenue adaptée et ait pris soin d'avoir les affaires nécessaires (fait la veille) au bon déroulement de sa journée de classe ou de stage.             | Vigilance, rappels éventuels,<br>Respect de l'horaire   | Bonne organisation<br>Bonne progression dans les acquisitions des jeunes vers l'autonomie |
| Les repas                       | Ce sont des temps de vie en groupe où les jeunes font l'apprentissage du partage, de la convivialité.<br>Il permet également d'apprendre les bonnes manières à table<br>Des repas à thème sont également organisés pour permettre la découverte de nouvelles saveurs. | Les éducateurs veillent à ce que ce soit un temps agréable, paisible.<br>Ils sont attentifs à rassurer les jeunes, notamment autour des inquiétudes que ceux-ci peuvent avoir pour l'alimentation | Présence active à table avec les jeunes,<br>Échanges, discussions,<br>Gestion de la dynamique du groupe<br><br>Structurer un ensemble de règles permettant aux enfants d'acquiescer une bonne socialisation<br><br>Exemplarité, vigilance autour du gaspillage éventuel et à ce que chacun ait un processus alimentaire équilibré<br><br>Veille à ce que les jeunes participent aux services de mise de table et de nettoyage | Temps serein<br>Bonne organisation<br>Qualité du processus et de l'équilibre alimentaire  |

| Temps de la journée | Modalités   | Objectifs  | Moyens  | Critères d'Evaluation  |
|---------------------|---|--|---|--|
| La scolarité        | <p>Apporter un cadre serein au travail scolaire.</p> <p>Un réseau de bénévoles permet un accompagnement individualisé des devoirs scolaires et l'établissement souhaiterait poursuivre son développement.</p> | <p>Les professionnels sont attentifs à soutenir l'acquisition des apprentissages.</p> <p>Ils veillent également à redonner confiance au jeune en cas de démobilisation sur le plan scolaire.</p> | <p>Chaque jeune à la possibilité de faire les devoirs soit chacun dans sa chambre,</p> <p>Soit dans un espace collectif géré par l'éducateur ou le bénévole</p> <p>Stimuler et valoriser l'acquisition des connaissances</p> <p>Liens réguliers des professionnels avec établissement scolaire ou de formation, les enseignants et les formateurs</p> | <p>Organisation adaptée</p> <p>Maintien de la vigilance</p> <p>Appétence à la connaissance, curiosité intellectuelle</p> |

| Temps de la journée                                       | Modalités  | Objectifs   | Moyens   | Critères d'Evaluation   |
|---|--|---|--|---|
| <p>Les Weekends, les vacances et les temps « libres »</p> | <p>Les éducateurs organisent ces temps spécifiques en assouplissant les règles de vie.</p> <p>Ce sont des moments importants de détente qui laissent place aux loisirs, aux jeux, à la créativité, l'ouverture au monde.</p> <p>Temps privilégiés favorisant les liens éducateurs jeunes.</p> <p>Une grande place est également accordée aux activités extérieures dans lesquelles les jeunes s'inscrivent.</p> <p>Ils peuvent bénéficier de sorties libres organisées selon leur âge et en fonction de l'accord des éducateurs.</p> <p>Enfin, les jeunes ont également le choix de ne « rien faire » et de « souffler »</p> | <p>L'équipe éducative a une vraie volonté d'ouverture au monde pour les jeunes et met pleinement à profit ces moments privilégiés.</p> <p>Les vacances permettent aux jeunes de vivre une autre dimension que l'institution, soit par le biais de séjours organisés par l'équipe éducative, soit lors de séjours dans des organismes de vacances.</p> <p>Les invitations chez des amis participent également à ces temps de loisirs</p> | <p>Clubs et centres de loisirs et de sport environnants</p> <p>Encouragement à ce que les jeunes participent à des activités extérieures</p> <p>Projets « citoyens » conduits par les professionnels</p> <p>Organismes de vacances</p> <p>CLSH</p> | <p>Epanouissement et détente des jeunes</p> <p>Eviter la monotonie</p> <p>Désinstitutionnalisation.</p> |

| Temps de la journée    | Modalités  | Objectifs  | Moyens   | Critères d'Evaluation                  |
|------------------------|--|--|--|--|
| Les sorties en famille | Elles sont organisées en fonction des droits édictés dans les ordonnances de placement ou par les modalités prévues par l'ASE. | Faire que la situation de placement ne distende pas (trop) les liens familiaux<br>Préserver (chaque fois que cela est possible) les liens familiaux<br>Etablir des liens réguliers famille-établissement | Vigilance autour du déroulement des sorties en famille<br>Organisation ad 'hoc | Bon déroulement des sorties en famille |

### 9.3 La vie quotidienne : Les aspects administratifs et logistiques

Ils permettent d'offrir à chaque jeune accueilli un séjour de qualité.

#### 9.3.1 Les services administratifs et logistiques

La gestion des appels téléphoniques est assurée par les unités de vie (répondeur sélectif) en veillant à offrir les garanties de discrétion et de confidentialité au service des jeunes accueillis.

Le secrétariat soutient la mission de la direction de l'institut et assure l'ensemble des tâches administratives, courriers, dossiers administratifs, appels téléphoniques liés à la fonction de direction et met en œuvre le suivi administratif régulier du séjour de chaque jeune en soutien du cadre socio-éducatif.

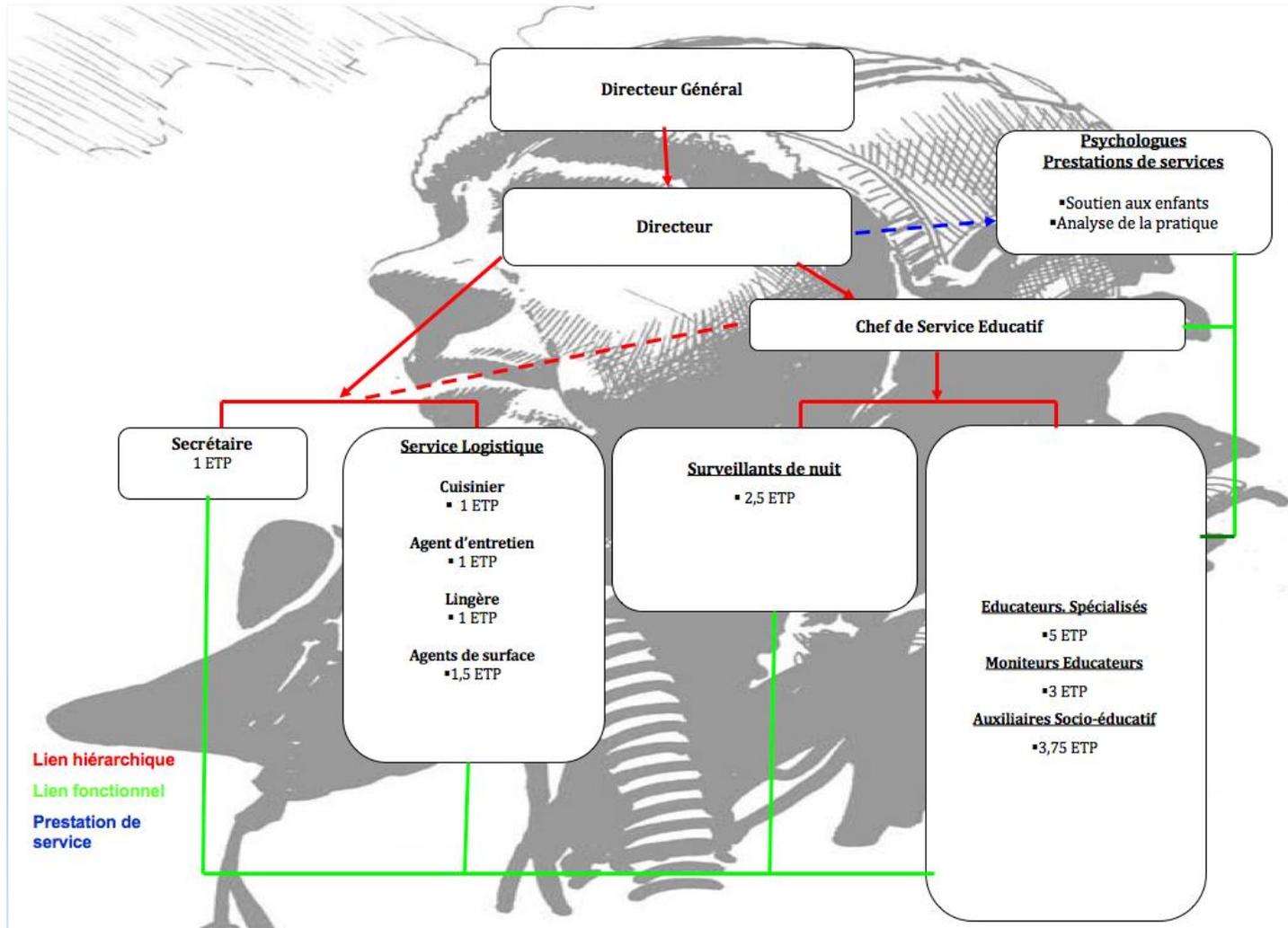
#### 9.3.2 Les services logistiques

Ils assurent la qualité de la vie quotidienne et contribuent au bon fonctionnement et à la sécurité de la maison d'enfants et de ses unités. La qualité de leur intervention prend appui sur la dynamique de bientraitance souhaitée par l'établissement et dans leur action quotidienne, ils contribuent fortement à celle-ci.

Tous contribuent à la qualité de l'accueil et ils sont très attentifs à avoir des relations bienveillantes avec les enfants.

# 10 Les ressources professionnelles

## 10.1 Organigramme



## 10.2 Le soutien aux professionnels

Comme le prévoit l'association Centre Saint Exupéry, des entretiens professionnels biannuels sont mis en place, permettant un échange régulier entre les professionnels et leur encadrement.

Par ailleurs, des séances d'analyse de la pratique ont été mise en place

- De manière mensuelle pour les éducateurs,
- De manière mensuelle pour le personnel technique,
- De manière trimestrielle en regroupant l'ensemble des services.

De plus, une politique active de formation est mise en place par l'établissement et l'association ; cette dynamique permet une actualisation régulière des savoir-faire des professionnels.

## 11 Les objectifs stratégiques d'évolution, de progression et de développement

### 11.1 Des protocoles spécifiques

Dans le cadre de sa politique de prévention, l'association a développé un Protocole associatif de signalement de tout événement indésirable<sup>25</sup>, celui-ci est mis en œuvre au sein de l'ensemble de ses établissements et services.

### 11.2 L'évaluation interne et externe

Selon la définition donnée par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) « *l'évaluation contribue à adapter les réponses aux besoins des personnes accompagnées, et à prévenir les risques liés à leur vulnérabilité* ».

Afin de répondre à ses missions de protection de l'Enfance et à l'évolution des besoins des jeunes et de leurs familles, la Maison d'enfants s'inscrit dans le dispositif d'évaluation interne et externe fixé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale et mis en place au plan national conformément à l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Selon cet article, « *les établissements et services procèdent à des évaluations de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les résultats des évaluations sont communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation.* »

L'évaluation interne de la MECS a été réalisée en 2008.

L'évaluation externe a été réalisée au dernier trimestre 2012.

---

<sup>25</sup> Voir en annexe

## 12 Conclusion

Ce projet s'inscrit dans la dynamique des Lois du 2 janvier 2002, de la Réforme de la Protection de l'Enfance du 5 mars 2007 et des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM : droits des usagers, ouverture et intégration renforcée, personnalisation des accompagnements, bientraitance, renforcement de la place des familles.

Prenant appui sur les valeurs associatives du CENTRE SAINT-EXUPÉRY, son histoire, les savoir-faire et l'expérience de son équipe interdisciplinaire, la maison d'enfants « Les PLANÈTES » souhaite, à travers son projet institutionnel et ses unités d'accueil, s'inscrire pleinement dans une dynamique territoriale renforcée et répondre par son adaptabilité aux orientations préconisées par le département de l'Ain.

Responsabilisation, personnalisation des accompagnements, développement de la transversalité avec les partenaires publics et privés, innovation, ces enjeux sont essentiels pour apporter aux jeunes et à leurs familles des réponses adaptées, modulables et évolutives.

La construction de l'avenir des jeunes accueillis passe par leur épanouissement, le développement de leurs potentialités, leur formation, leur socialisation et leur autonomisation. La maison d'enfants « Les PLANÈTES » s'efforcera ainsi, à travers ce projet innovant, d'inscrire son action au cœur d'un réseau largement diversifié et harmonisé.

Prévu pour une durée de cinq ans, ce projet met en perspective des évolutions dont notamment le développement du soutien à la parentalité.

Aussi, l'établissement développera tous les moyens dont il dispose pour favoriser les évolutions institutionnelles qu'il propose, tout en veillant à préserver l'équilibre de son fonctionnement.

Enfin, les futures évaluations internes, les bilans réguliers permettront, au cours de ces cinq années à venir, de faire évoluer ce projet de manière continue, l'inscrivant dans une dynamique positive d'évolution et de progrès.

## 13 Annexes

13.1 Guide associatif des bonnes pratiques en matière de bientraitance

13.2 Protocole associatif de signalement des événements indésirables